



# DUMEZ-GTM CALÉDONIE

Nouméa, le 22 mars 2019

**N. Réf:** 2019-260-LMG/MDY

## DIMENC

1 Ter rue Edouard Unger – Vallée du Tir  
BP 465  
98845 NOUMEA CEDEX

**OBJET:** 455G01 – Centrale Eolienne YATE – LOT 02 Fondations

*Affaire suivie par Louis-Marie GUYADER (GSM : 74 39 40)*

DIRECTION DE L'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ENERGIE  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE  
Arrivé le 22 MAR. 2019  
Enregistré le 25 MAR. 2019  
N° CE 19 - 81-3160-718

## BORDEREAU DE REMISE

DESIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	COMMENTAIRES
<p>Nous vous prions de trouver ci-joint, concernant l'affaire citée en objet :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Formulaire de déclaration au titre de la réglementation relative aux ICPE en date du 22/03/2019.</b></li><li>• <b>Déclaration d'une installation au titre de la réglementation relative aux ICPE.</b> (réf.455G01-ICPE-000-EXE-0)</li><li>• <b>Principe d'installation de la centrale à béton.</b> (réf.455-MET-014-EXE-1/1-A)</li><li>• <b>Gestion des eaux de la plate-forme de la centrale à béton.</b> (réf.455-NDC-014-EXE-0)</li><li>• <b>Proposition commerciale IMER CONCRETE.</b> (réf.0_AFF002044.OFF003140 du 14/03/2019)</li></ul>	3 exemplaires	<p><b>Nom de la personne ayant réceptionné le document :</b> .....</p> <p><b>Date de réception :</b> .....</p> <p><b>Tampon de l'Entreprise et Signature :</b></p>

## DUMEZ-GTM CALÉDONIE

RT1 AUTEUIL - B.P. 2086

98846 NOUMÉA cedex - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 41 40 40

Fax : (687) 41 13 68

entreprisedumez-caledonie@dumez.nc

S.A.S au capital de 497 196 200 XPF - RCS Nouméa n° 92B330894 - Ridet n° 330894-001

**DUMEZ-GTM CALEDONIE**  
SAS au Capital de 497 196 200 XPF  
RCS Nouméa 92 B330 894  
BP 2086 - 98846 Nouméa Cedex



## DUMEZ-GTM CALÉDONIE

- Arrêté n°56-2018/ARR/DDR du 09/01/2018.
- RIDET DUMEZ GTM CALEDONIE en date du 16/01/2019.
- CO EOLE YATE n°19007AMI du 29/01/2019.

3 exemplaires

Vous en souhaitant bonne réception,  
Sincères salutations.

### DUMEZ-GTM CALÉDONIE

RT1 AUTEUIL - B.P. 2086

98846 NOUMÉA cedex - Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 41 40 40

Fax : (687) 41 13 68

entreprisedumez-caledonie@dumez.nc

S.A.S au capital de 497 196 200 XPF - RCS Nouméa n° 92B330894 - Ridet n° 330894-001

# EOLE YATE

Société DUMEZ GTM CALEDONIE  
M. James DOUYERE

RT 1 AUTEUIL – BP 2086  
98 846 Nouméa Cedex

Nouméa, le 29/01/2019

N/ réf. : 19007AMI

*Affaire suivie par Madame Sonia BENNANI*

Objet : autorisation d'usage de foncier pour installation temporaire d'une centrale à béton

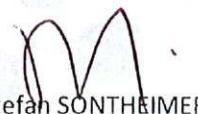
Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du chantier d'installation des éoliennes de la société Eole Yaté, la société Jean Lefebvre Pacifique doit procéder à l'installation d'une centrale à béton en pied de massif pour les besoins de construction de fondations des éoliennes.

La société Eole Yaté est bénéficiaire d'un bail à construction sur un foncier appartenant à la Nouvelle-Calédonie, lot n° 112 section Yaté, parcelle n° 494228-7412 et lot n° 26 section Ounia, parcelle n° 495230-4046, ainsi que d'une autorisation d'occupation temporaire pour les besoins d'implantation de vos actuelles installations de chantier.

Par la présente, j'autorise l'entreprise Jean Lefebvre Pacifique à implanter sa centrale à béton sur ledit foncier pour la durée du chantier dont DUMEZ GTM CALEDONIE est attributaire.

Pour faire valoir ce que de droit.



Stefan SONTHEIMER

Gérant Eole Yaté





**Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)**  
1ter rue Unger  
B.P. 465 - 98845 Nouméa Cedex  
Tél. 27 02 30 - Fax 27 23 45  
dimenc@gouv.nc

## FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

**(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)**  
**Contre attestation de dépôt**

*A remplir en majuscules*

### ATTENTION

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,  
à l'attention du président de l'assemblée de province.

**Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)**  
1ter rue Unger  
B.P. 465 - 98845 Nouméa Cedex  
Tél. 27 02 30 - Fax 27 23 45  
dimenc@gouv.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois exemplaires accompagnés d'une version numérique  
**Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : \_\_\_\_\_

Date de réception : | | | / | | | / | | | | |

Demande jugée

Complète  Incomplète

Inspecteur : \_\_\_\_\_

**CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : CENTRALE A BETON MULTIS 65 CUBE B  
ET CUVE A GASOIL**

**Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)**  
1ter rue Unger  
B.P. 465 - 98845 Nouméa Cedex  
Tél. 27 02 30 - Fax 27 23 45  
dimenc@gouv.nc

#### IDENTITE DU DEMANDEUR

##### **Vous êtes un particulier**

N° de carte d'identité : \_\_\_\_\_ ou N° de passeport : \_\_\_\_\_  
 Madame  Monsieur  
Nom de famille : \_\_\_\_\_  
Nom de naissance : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Nationalité : \_\_\_\_\_

##### **Vous êtes une personne morale**

Raison sociale : DUMEZ GTM CALEDONIE  
 N° de Ridet  N° RC  N° RM : \_\_\_\_\_  N° RA : 0330 894.001  
 Aucun N° attribué  
Représentant légal : \_\_\_\_\_  Madame  Monsieur  
Qualité du signataire : DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Nom : DOUCETE  
Prénom(s) : JAMES  
Nationalité : FRANÇAISE  
Responsable du suivi du dossier (*si différent*) : \_\_\_\_\_  Madame  Monsieur  
Nom : GUYADER  
Prénom(s) : LOUIS MARIE

#### COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance (appt, étage, couloir) : \_\_\_\_\_  
Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : \_\_\_\_\_  
Voie : RT 1 AUTEUIL  
Boîte postale : 8086  
Code postal et libellé : 98846 NOUMÉA CEDEX Pays : FRANCE

Téléphone fixe : 41.40.40 Téléphone mobile : \_\_\_\_\_  
Courriel : entreprises.dumez@dimenc.nc Fax : 41.13.68

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1ter rue Unger  
B.P. 465 - 98845 Nouméa Cedex  
Tél. 27 02 30 - Fax 27 23 45  
dimenc@gouv.nc

**LOCALISATION DE L'INSTALLATION**

Province :  Sud  Nord  des îles

Commune : YATE

Zone PUD : \_\_\_\_\_

N° rue / N° lot et nom lotissement : \_\_\_\_\_

Références cadastrales : lot 122 section Yate parcelle n° 494228-7412, lot n° 86 section Ouvia n° 495830-0048

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : \_\_\_\_\_

**ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION**

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
Installation de fabrication de produits en béton pour maîtrise mécanique -	2526	D
liquides inflammables	1434	D

Fait à : NOUMÉA le 12/10/2011

Signature du déclarant :

DUMEZ-GTM CALÉDONIE  
SAS au Capital de 497 196 200 XPF  
RCS Nouméa 92 B330 894  
James VOUYÈRE  
Directeur Général

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er de l'Uner  
B.P. 465 - 98845 Nouméa Cedex  
Tél. 27 02 30 - Fax 27 23 45  
dimenc@gouv.nc

**JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS EXEMPLAIRES PAPIERS ET  
UN EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE**

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Colonne  
Réservée à  
l'administration

*Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)*

## SITUATION AU RIDET

### Le 16 janvier 2019

DUMEZ GTM CALEDONIE

BP 2086  
98846 NOUMEA CEDEX

#### Situation de l'entreprise

Numéro RID **0 330 894**  
Désignation **DUMEZ GTM CALEDONIE**

Sigle, Nom commercial

Forme juridique **SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

#### Situation de l'établissement

Numéro RIDET **0 330 894.001**  
Enseigne **DUMEZ GTM CALEDONIE**

Adresse *Lot n°1 lotissement Robert  
Route Territoriale n°1  
Auteuil  
Dumbéa*

Activité principale exercée (APE) Bâtiment, travaux publics

Code APE\* **42.11Z Construction de routes et autoroutes**

#### Activités secondaires éventuelles

Terrassement

\*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2).

#### Important :

*L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).*

*Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.*

*En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.*





DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA  
RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

**PROVINCE SUD  
COMMUNE DE YATE**

**CENTRALE EOLIENNE DE YATE  
LOT 02 – FONDATIONS  
CENTRALE A BETON**

**DECLARATION D'UNE INSTALLATION AU  
TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE  
AUX ICPE**



DOCUMENTS DE REFERENCE		Ind.	Date	N°	Désignation	
		/	24/08/2017	/	Code de l'environnement de la Province Sud	
	N°	Etabli par : C. CHESNEAU		Vérifié par : S. BENNANI		Approuvé par : LM. GUYADER
		Fonction: Ass. Conducteur Travaux Le : 20.03.19 Visa :		Fonction : Resp. Q.S.E Le : 21/03/2019 Visa :		Fonction : Cond. Tva Principal Le : 20.03.19 Visa :
TRAVAUX	N°	N° chantier	Ouvrage	N° ou nature	Phase	Indice
		455 G01	ICPE	000	EXE	0
MISES A JOUR ET MODIFICATIONS						
Ind.	Date	Motif		Ind.	Date	Motif
0	13/03/19	Création				



**DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA  
RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

---



## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### SOMMAIRE :

1. AVANT PROPOS.....	4
2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DÉCLARANT .....	5
2.1    Dénomination et raison sociale.....	5
2.2    Signataire de la demande .....	5
2.3    Responsable du suivi du dossier.....	5
3. EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS.....	6
3.1    Situation géographique.....	7
3.2    Description des abords des installations.....	8
4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS - RUBRIQUES .....	9
4.1    Présentation générale .....	9
4.1.1    Objet social .....	9
4.1.2    Principales activités.....	9
4.1.3    Personnel et horaires .....	9
4.2    Nature et volume des activités.....	9
4.2.1    Présentation générale.....	10
4.2.2    Process .....	12
4.2.3    Matières premières et produits fabriqués .....	14
4.3    Rubrique de la nomenclature et régime de classement.....	15
4.3.1    Rubrique de la nomenclature ICPE.....	15



## **DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

### **1. AVANT PROPOS**

Le présent document constitue, la déclaration d'exploitation temporaire d'une centrale à béton, par la société DUMEZ GTM Calédonie, située sur la parcelle présentée dans ce dossier.

#### **Situation urbanistique des installations**

La commune de Yaté n'est pas dotée d'un plan d'urbanisme directeur d'après le site de la Province Sud.

#### **Présentation des installations**

La Nouvelle-Calédonie propriétaire du terrain (section cadastrale : lot n° 112 section Yaté, parcelle n° 494228-7412 et le lot n° 26 section Ounia, parcelle n° 495230-4046) a autorisé l'Entreprise DUMEZ GTM Calédonie à implanter une centrale à béton pour la durée du chantier dont elle est attributaire. La centrale à béton implantée appartient à l'entreprise Jean Lefebvre Pacifique.

La centrale à béton qui fait l'objet du présent dossier est une installation temporaire. Son fonctionnement s'échelonnera sur toute la durée du chantier qui n'excédera pas 10 mois. Le démantèlement de cette installation s'effectuera à la fin du chantier. À la suite de ce démantèlement, la plateforme sur laquelle se trouve la centrale à béton sera entièrement nettoyée.

#### **Contenu du présent dossier**

Ce dossier demande de déclaration a été établi conformément aux prescriptions de l'article 412-2, Chapitre II, Titre I, Livre IV du code de l'environnement de la Province Sud.



## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DÉCLARANT

#### 2.1 Dénomination et raison sociale

Dénomination : DUMEZ GTM Calédonie  
Forme juridique : Société par actions simplifiée  
Siège social : RT 1 Auteuil – BP 2086 – 98 846 Nouméa Cedex  
Téléphone : Tél : 41 40 40  
Fax : 41 13 68  
Ridet : 330894-001

Le ridet et l'extrait K-BIS de la société DUMEZ GTM Calédonie sont donnés en annexe 1.

#### 2.2 Signataire de la demande

Nom – Prénom : Monsieur DOUYERE James  
Nationalité : Française  
Statut : Directeur Général  
Adresse : DUMEZ GTM Calédonie – RT1 Auteuil – BP 2086 – 98 846 Noumea Cedex  
Coordonnées : Tel : 72 04 48  
Mail : [james.douyere@vinci-construction.com](mailto:james.douyere@vinci-construction.com)

#### 2.3 Responsable du suivi du dossier

Nom : M. Louis-Marie GUYADER  
Nationalité : Française  
Statut : Conducteur de travaux principal  
Coordonnées : DUMEZ GTM Calédonie – RT1 Auteuil – BP 2086 – 98 846 Noumea Cedex  
Tel : 74 39 40  
Mail : [louis-marie.guyader@dumez.nc](mailto:louis-marie.guyader@dumez.nc)

### **3. EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS**

L'article 414-3 du code de l'environnement de la Province Sud précise que le formulaire de déclaration doit être accompagné des documents suivants :

- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement :
  - o De l'installation projetée
  - o Dans un rayon de 100 m :
    - L'occupation du sol
    - Les activités
    - La vocation des bâtiments
    - Les établissements recevant du public
    - Les voies de communication
    - Les hydrants (PI ou BI)
    - Les plans d'eau
    - Les cours d'eau
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication :
  - o Des zones de stockage
  - o Des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement
  - o De l'assainissement lié à l'établissement :
    - Tracé des réseaux et ouvrages de traitement des effluents
    - Type de traitement
    - Dimensionnement des réseaux et ouvrages ;

Ces éléments sont repris au niveau :

- Du Plan d'Installation de la Centrale à Béton n° 455 MET 014 indA en date du 04/03/2019 fourni en annexe 1 à la présente déclaration.
- De la note de calcul 455 NDC 014 Ind0 en date établie par DUMEZ fournie en annexe 2 à la présente déclaration.

## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### 3.1 Situation géographique

La centrale à béton qui fait l'objet du présent dossier se situe sur la commune de Yaté (cf. plan de situation).

Les caractéristiques de la parcelle occupée par l'installation sont données ci-dessous :

Commune :	YATE
Section :	OUNIA
Numéro de lot :	26
N° inventaire castral :	495230-4046
Coordonnées :	22°07'14.0"S 166°56'05.4"E
Surface cadastrale :	68ha 06a 0ca

L'accès aux installations se fait depuis la RM1 sur la route de Unia au niveau de la commune de Yaté. En direction de Unia, rouler 6 km à partir du carrefour de Yaté. L'installation se trouve sur la gauche, en bord de route.



**DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA  
RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

**3.2 Description des abords des installations**

<b>Habitations</b>	<p><b>Rayon des 100m :</b> Aucunes habitations ne sont présentes dans un rayon de 100m autour de la centrale.</p>
<b>Installation de chantier</b>	<p>L'installation de chantier de l'opération est située à environ 30 mètres au Nord. Dans le rayon de 100 mètres, nous trouvons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 Containers de chantier</li> <li>• Parking VL</li> <li>• Parking Engins</li> <li>• 1 cuve à gazole</li> <li>• 2 bâches à eau</li> </ul>
<b>Réseau routier et voies de communication</b>	<p><b>Desserte actuelle :</b> L'accès se fait par la RM1 qui se situe à 50 mètres de l'installation</p>
<b>Hydrants, plans d'eau, cours d'eau</b>	<p><b>Réseau AEP :</b> La zone d'installation ainsi que le périmètre des 100m ne sont pas équipés de réseau AEP.</p> <p><b>Hydrants :</b> Aucun poteau ou borne incendie ne sont présents à proximité immédiate du site.</p> <p><b>Plan d'eau, cours d'eau :</b> Rivière Trapwari présente à environ 80-100m de la centrale à béton</p>
<b>Zones de stockage</b>	<p><b>Stockage eau chantier :</b> Deux stockages à eau de 100m<sup>3</sup> sont présents sur place.</p> <p><b>Stockage eau centrale :</b> Un stockage à eau de 100m<sup>3</sup> et de 30m<sup>3</sup> sera présent sur place pour l'alimentation de la centrale.</p>
<b>Moyens de lutte contre l'incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un extincteur de type ABC est installé au niveau de la centrale.</li> <li>• En cas de besoin, d'autres extincteurs sont disponibles au niveau de l'installation de chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bureau de chantier</li> <li>○ Salle de réunion</li> </ul> </li> </ul>
<b>Assainissement</b>	<p><b>Eaux pluviales :</b> Les eaux de ruissellements de la plateforme sont canalisées dans des fossés périphériques en matériaux du site. Les exutoires vers le cours d'eau attenant seront précédés d'un ouvrage de décantation/filtration en blocs rocheux et géotextile. Ces ouvrages seront à curer régulièrement en fonction de leur taux de remplissage</p> <p><b>Eaux de process :</b> Les eaux de process seront canalisées dans des aires de stockage (Aire de lavage des toupies, traitement des eaux usées). Ces ouvrages seront à curer régulièrement en fonction de leur taux de remplissage</p>

## 4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS - RUBRIQUES

### 4.1 Présentation générale

#### 4.1.1 *Objet social*

L'objet social de la société DUMEZ GTM Calédonie mentionné dans l'extrait du registre du commerce est le suivant : « Travaux Publics - Terrassement » (cf. annexe 1)

#### 4.1.2 *Principales activités*

L'entreprise DUMEZ GTM Calédonie intervient dans 3 secteurs principaux :

- Le secteur TRAVAUX, regroupant les activités de terrassement, voiries et réseaux divers ainsi que le génie civil
- Le secteur ATELIER, regroupant les activités relatives à la maintenance du matériel ;
- Le secteur BUREAU, regroupant les activités administratives de bureau.

La centrale à béton sera utilisée pour les travaux de génie civil, dans le cadre du marché de fondations des éoliennes de Yaté, pour le compte de EOLE YATE.

#### 4.1.3 *Personnel et horaires*

La centrale à béton faisant l'objet de la présente déclaration emploiera 3 personnes :

- 1 opérateur centrale à béton,
- 1 ouvrier conducteur d'engin,
- 1 opérateur secondaire

De manière générale, le fonctionnement de la centrale à béton aura lieu en semaine. Les plages horaires d'utilisation de la centrale à béton sont les suivantes : de 06H00 à 17H00 selon les besoins de l'activité. En cas de surcroît d'activité, il est possible que la centrale à béton soit utilisée le samedi aux horaires suivants : de 07h à 17h.

### 4.2 Nature et volume des activités

Le présent projet vise à fournir du béton prêt à l'emploi pour les travaux de fondation de la centrale éolienne de Yaté réalisés pour le compte de EOLE YATE.

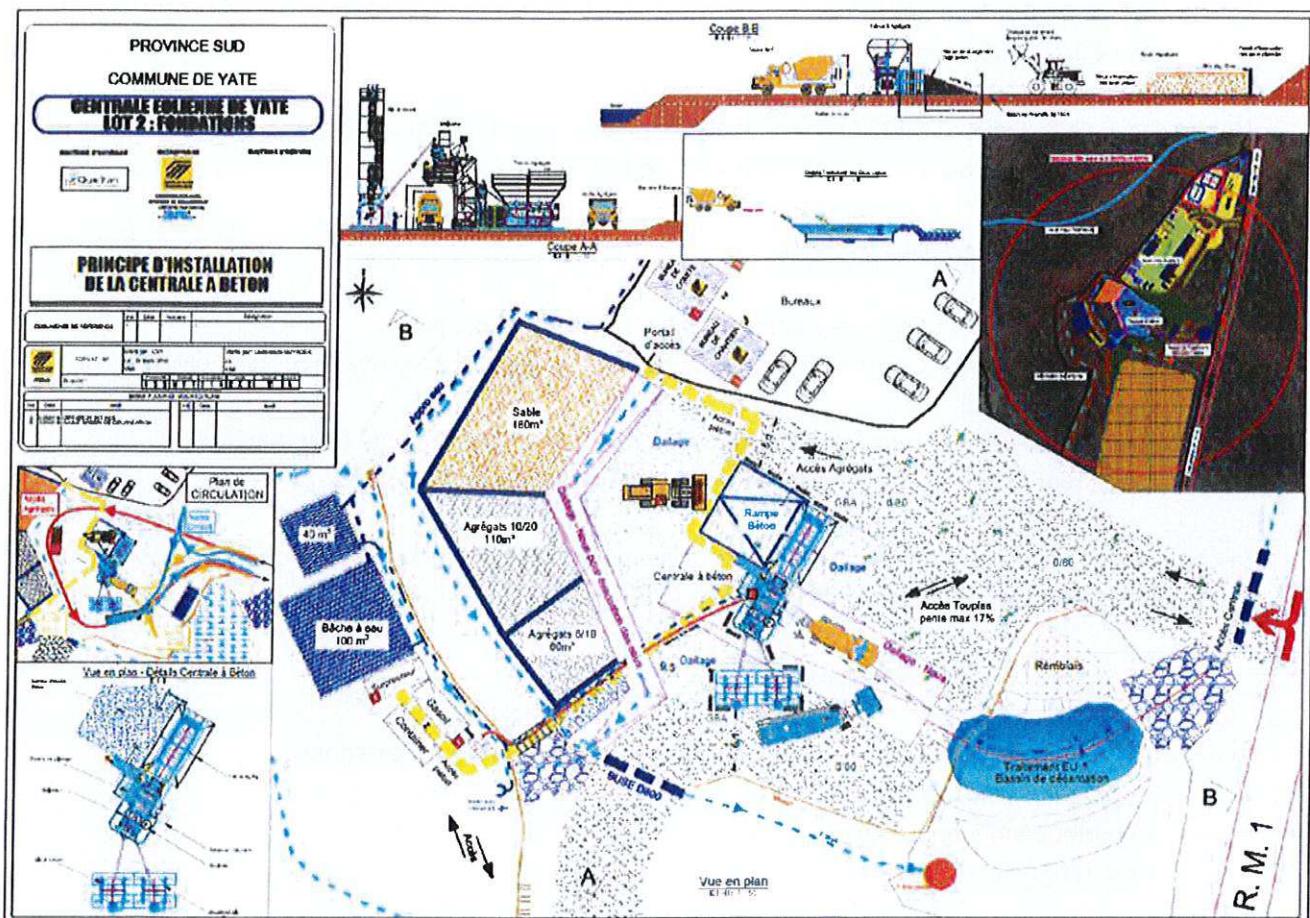
La centrale à béton ayant vocation à être mobile, elle sera démontée et retirée du site à l'issue des travaux.

La centrale à béton installée sur le site permettra de produire sur la durée du chantier environ 5000 m<sup>3</sup> soit 11 500 tonnes de béton prêt à l'emploi répartis sur l'ensemble du chantier.

## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### 4.2.1 Présentation générale

#### Plan d'installation du chantier



Schématiquement, la centrale à béton est composée des éléments suivants (fiche technique en annexe 03) :

- Trémies de stockage des agrégats (4 compartiments, 1 système vibrant, 1 sonde hygromètre micro-ondes, 1 quai de chargement, casques de déchargement)
- Un tapis peseur avec bascule à agrégats
- Un malaxeur (un système de levage à tambour, un malaxeur planétaire, un dispositif de décompression, une estacade support malaxeur, une bascule à ciment, une bascule à eau, deux équipements à adjuvant liquide)
- Deux silos de stockage du ciment (un silo série démontable 60T, un silo supplémentaire de 60T (à confirmer), deux vis à ciment, un raccord tuyau de chargement, un dispositif de fluidification du ciment, un filtre à ciment)
- Source d'énergie : un groupe électrogène 200 KVA.
- Le ravitaillement des engins (chargeuse, camion toupies) sera réalisé quotidiennement avec la cuve à gazole déjà présente sur chantier

**DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA  
RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

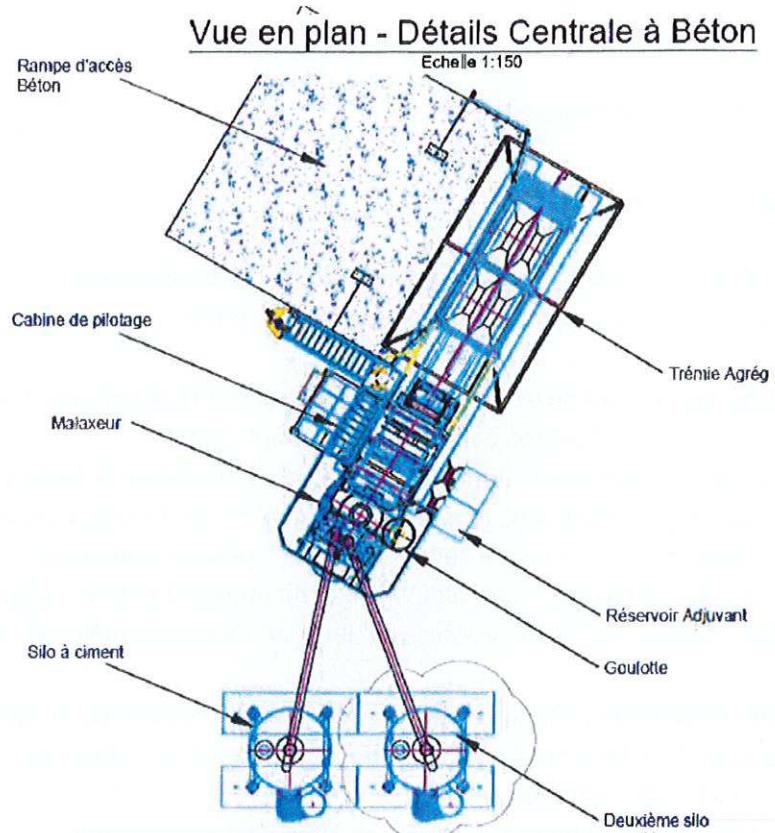


Schéma de la centrale – vue aérienne

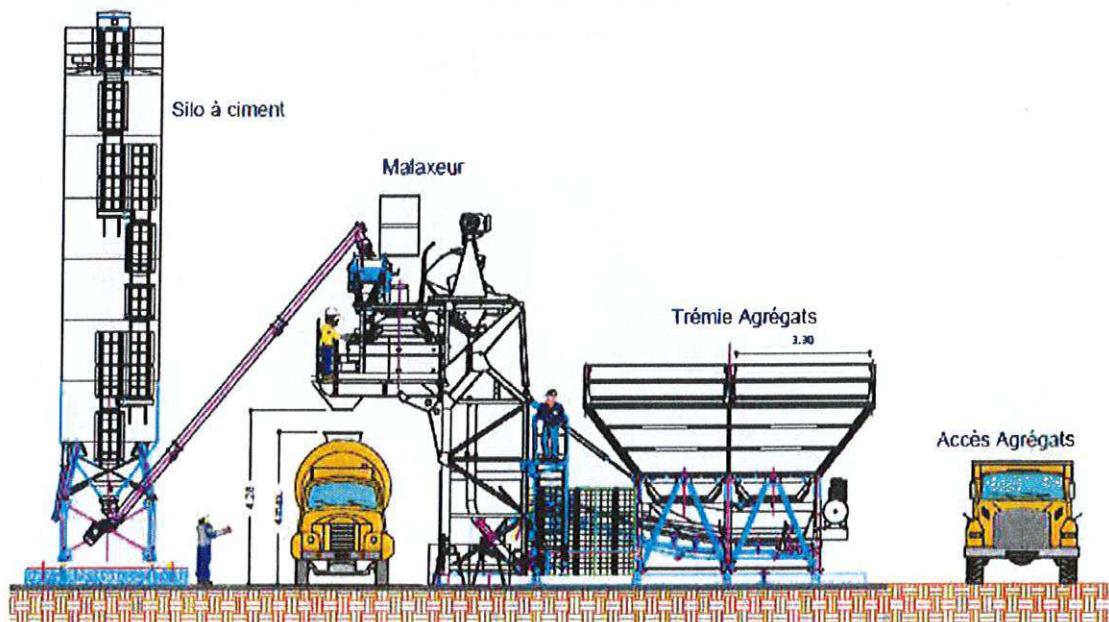


Schéma de la centrale – vue arrière

#### 4.2.2 *Process*

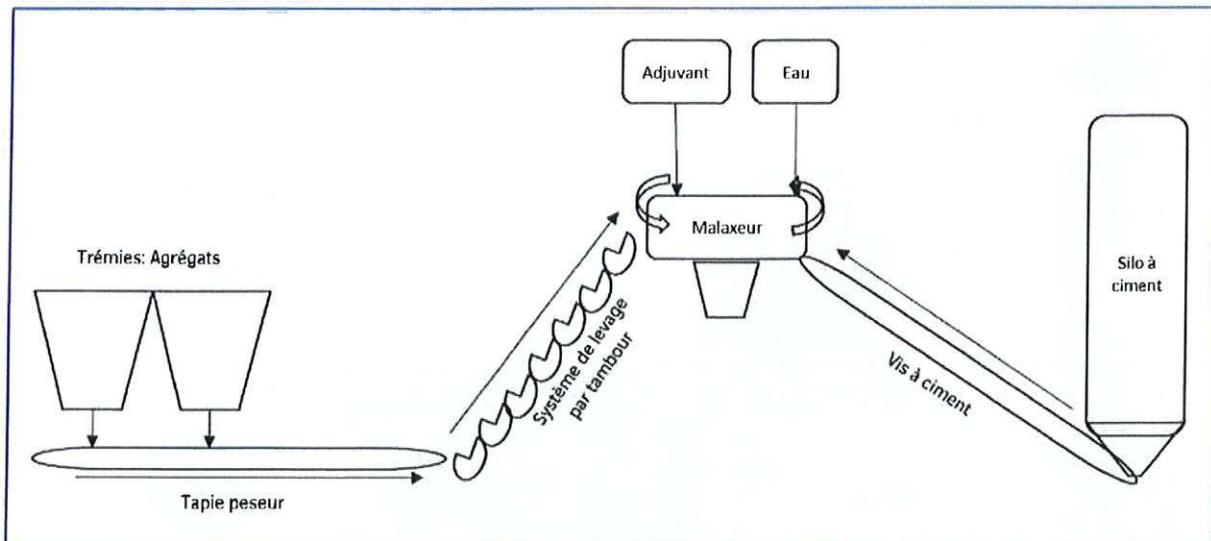
##### 4.2.2.1 La centrale à béton

###### a. Chaîne de fabrication

Le processus de fabrication de béton prêt à l'emploi suit les étapes suivantes :

- **Alimentation** : Remplissage des trémies avec les différentes coupures de granulats, à l'aide d'une chargeuse
- **Convoyage** : Les trémies déversent à tour de rôle la quantité désirée par coupure de matériau (en fonction de la formule de béton à produire) sur le tapis peseur.
- **Remplissage** : Les coupures sont acheminées vers le malaxeur à l'aide du tapis peseur sur la première partie, puis elles sont reprises par le système de levage à tambour pour se déverser dans le malaxeur. Dans le même temps, le ciment présent dans le silo, est acheminé vers le malaxeur via la vis à ciment. L'eau est introduite directement dans le malaxeur.
- **Malaxage** : Tout au long de la progression, les matériaux sont mélangés grâce à la rotation du malaxeur.
- **Adjonction d'adjuvant** : vitesse variable à l'aide d'une pompe volumétrique.
- **Déversement** : Une fois le malaxage terminé, le béton prêt à l'emploi est déversé à l'aide d'une goulotte dans le camion toupie.
- **Energie** : L'énergie est fournie par un groupe électrogène de 200 kVA

###### b. Synoptique



## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### c. Stockage des matériaux

Les équipements permettant de stocker les matériaux avant traitement et d'alimenter la centrale à béton sont les suivants :

- Deux silos à ciment (capacité 60 t) équipé d'une vis à ciment avec spirale équilibrée de 11 kW. Une prise alimentation est disponible sur le silo pour le ravitaillement en ciment par les camions.
- Une zone de stockage des agrégats compartimentée en 3 pour séparer les coupures. La zone est alimentée par une chargeuse.
- Deux cubitainers d'adjuvant Masterpozzolith 492R de 1000 litres (stockage pour 4 massifs) sur bac de rétention avec pompe volumétrique de 13 l/min.
- Quatre cubitainers d'adjuvant MasterGlenium SKY 841 de 1000 litres (stockage pour 4 massifs) sur bac de rétention avec pompe volumétrique de 13 l/min.

#### 4.2.2.2 Source d'énergie

L'énergie nécessaire au fonctionnement de l'installation est fournie par un groupe électrogène alimenté au gasoil (Groupe SILENTSTAR 200 T VO QPE de 200kVA).

Le ravitaillement du groupe électrogène et des engins se fait au moyen d'un approvisionnement de gazole de la cuve à gazole déjà présente sur chantier. L'approvisionnement sera quotidien pour les engins et hebdomadaire pour le groupe électrogène.

Les informations techniques relatives au groupe électrogène sont recueillies en annexe 4. Le groupe électrogène est sur bac de rétention intégré.

#### Liste des équipements électriques de la centrale :

Équipement	Puissance en kW
Système vibrant trémie	0,26
Vibreur à masse excentrique bascule	0,18
Motoréducteur pendulaire tapis peseur	7,5
Compresseur à un étage	11
Motoréducteur skip	22
Motoréducteur malaxeur	55
Unité hydraulique trappe de vidange	3
Vanne à papillon bascule à ciment	0,27
Electropompe à engrenage adjuvant	1,1
Motoréducteur vis à ciment	11
Vibreur filtre à ciment	0,2
Point de lumière à plafonnier cabine	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>111,61</b>

## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### 4.2.3 *Matières premières et produits fabriqués*

#### 4.2.3.1 *Matières premières*

##### a. Agrégats

Les agrégats utilisés dans le procédé de fabrication du béton proviennent directement de la carrière Audemard de Païta. Ces agrégats sont stockés à l'EST de la zone d'implantation de la centrale à béton, (cf. Plan d'installation du chantier en page 09).

Le stock se compose de 3 sortes d'agrégats ayant les granulométries suivantes :

- Gravillons 4/12, 12/20,
- Sables 0/4

L'approvisionnement en agrégats de l'installation se fait de façon continue. Chaque coupure est stockée sur site à hauteur de 380 T. de sables 0/4, de 100T de gravillons 4/12 et de 300T de gravillons 12/20.

##### b. Ciment

Le ciment utilisé dans le procédé de fabrication de béton prêt à l'emploi est un ciment standard CEM II/A-S 42,5 N CE PM-CP2 NF, provenant de l'entreprise TOKUYAMA. Jusqu'à 120T de ciment sont susceptibles d'être stockées sur le site sous la forme suivante : 2 silos à ciment de 60T

Une vis à ciment vient alimenter le malaxeur en ciment selon la formulation béton.

##### c. Eau

L'eau utilisée pour la fabrication du béton, provient d'un captage temporaire de la rivière Trapwari dans la commune de Yaté puis mise en stockage dans une bâche souple sur site. Celui-ci a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction du Développement Rural (cf. courrier annexé à la présente déclaration).

L'eau est un élément essentiel dans la fabrication du béton. Le dosage en eau dans le ciment est optimisé par l'ordinateur de la centrale selon le type de béton. Il n'y a donc pas de gaspillage d'eau dans la fabrication grâce à la régulation électronique.

##### d. Adjuvant

L'adjuvant utilisé dans le procédé provient de l'entreprise GEDIMAT, et il est stocké en cubitainer de 1000 l sur bac de rétention.

Une pompe volumétrique de 13l/min vient alimenter le malaxeur de la centrale en adjuvant.

#### 4.2.3.2 *Fabrication du béton*

Produit fabriqué	Fabrication annuelle/ Mode de livraison
Béton prêt à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"><li>• 5000 m<sup>3</sup> / an</li><li>• Livraison en camion toupie sur le chantier</li></ul>

**DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA  
RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE**

**4.3 Rubrique de la nomenclature et régime de classement**

**4.3.1 Rubrique de la nomenclature ICPE**

La nomenclature des Installations Classés pour la Protection de l'Environnement est donnée par 274-2011/BAPS/DIMENC du 1<sup>er</sup> juin 2011, modifiée par la délibération n°802-2012/BAPS/DENV du 10 décembre 2012.

Les rubriques susceptibles d'être concernées par la centrale à béton sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Rub.	Désignation des activités	Rég.	Centrale à béton mobile MULTIS 65 CUBE B
1432	<p><b>Liquides inflammables</b> visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de -)</p> <p>La quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coeffcient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Supérieure ou égale à 10t pour la catégorie A</li> <li>Supérieure ou égale à 500t pour le méthanol</li> <li>Supérieure ou égale à 2 500t pour la catégorie B, notamment les essences y compris les naphtes et kérésènes, dont le point éclair est inférieur à 55°C (carburants d'aviation compris)</li> <li>Supérieure ou égale à 2 500t pour la catégorie C, y compris les gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles) et les kérésènes, dont le point éclair est supérieur ou égale à 55°C</li> <li>Supérieure à 500m<sup>3</sup> et non visée aux a., b., c., d. ci-dessus</li> <li>Supérieure à 5m<sup>3</sup>, mais inférieure ou égale à 500m<sup>3</sup></li> <li>Supérieure à 5m<sup>3</sup>, mais inférieure ou égale à 100m<sup>3</sup></li> </ol>	<p>HRI</p> <p>HRI</p> <p>HRI</p> <p>HRI</p> <p>HRI</p> <p>A</p> <p>AS</p> <p>D</p>	<p>Un seul type de liquide inflammable est présent sur le site : le gasoil</p> <p>Nous considérons une cuve à gasoil qui permet d'alimenter la Centrale à béton ainsi que les engins de chantier. Celle-ci à une capacité de 13 000 l soit 13 m<sup>3</sup> de gasoil, soit un volume équivalent 13/5 = <b>2,6 m<sup>3</sup></b></p> <p>Le site <b>n'est donc pas classé</b> du fait du stock de gasoil au titre de la rubrique n°1432 des ICPE</p>
1434	<p><b>Liquides inflammables</b> (installations de remplissage ou de distribution de-).</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Installations de chargement de véhicules-citernes, de remplissage de récipient mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur.</li> </ol> <p>Le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coeffcient 1 visé par la rubrique 1430), étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Supérieur à 50m<sup>3</sup>/heure</li> <li>Supérieur à 20m<sup>3</sup>/heure, mais inférieur ou égal à 50m<sup>3</sup>/heure</li> <li>Supérieur à 1m<sup>3</sup>/heure, mais inférieur ou égal à 20m<sup>3</sup>/heure</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>Installations de chargement ou de déchargement d'un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation</li> </ol>	<p>A</p> <p>AS</p> <p>D</p> <p>A</p>	<p>La cuve de gasoil est équipée d'une pompe de distribution avec un pistolet distributeur d'un débit maximal de 90 l/ minute, soit 0,09 m<sup>3</sup>/minute, ce qui correspond à un débit maximum de 0,018 m<sup>3</sup>/minute, soit <b>1,08 m<sup>3</sup>/heure</b>.</p> <p><b>La cuve à gasoil est donc soumise à déclaration</b> au titre de la rubrique n°1434 des ICPE.</p>
2522	<p><b>Installation de fabrication de produits en béton par procédé mécanique.</b></p> <p>La puissance installée du matériel de malaxage étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Supérieure à 400 kW</li> <li>Supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 400 kW</li> </ol> <p><b>Nota :</b></p>	<p>AS</p> <p>D</p>	<p>La puissance installée du matériel de malaxage est de 81.37 kW</p> <p>La centrale à béton <b>est soumise à déclaration</b> au titre de la rubrique n°2522 des ICPE</p>



## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

	<p>Ces activités ne donnent pas lieu à classement sous la rubrique 2515.</p>		
2910	<p><b>Combustion</b> à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</p> <p>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse à l'exception des déchets définis aux ii), iii) et v) du b) de la définition de biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Supérieure ou égale à 50MW</li><li>2) Supérieure à 20 MW, mais inférieure ou égale à 50 MW</li><li>3) Supérieure à 2MW, mais inférieure ou égale à 20MW</li></ol> <p>B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C ou sont des déchets tels que définis au ii), iii) et v) du b) de la définition de biomasse, et si la puissance thermique nominale de l'installation est :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Supérieure ou égale à 20 MW</li><li>2. Supérieure à 0.1 MW mais inférieure à 20 MW</li></ol> <p>C. Lorsque l'installation consomme exclusivement du biogaz provenant d'installation classée sous la rubrique 2781-1 et si la puissance thermique nominale de l'installation est supérieure à 0.1 MW :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Lorsque le biogaz est produit par une installation soumise à autorisation ou par plusieurs installations classées au titre de la rubrique 2781-1</li><li>2. Lorsque le biogaz est produit par une installation soumise à autorisation ou par plusieurs installations classées au titre de la rubrique 2781-1</li><li>3. Lorsque le biogaz est produit par une seule installation soumise à autorisation simplifiée au titre de la rubrique 2781-1</li></ol>	<p><b>A</b> <b>As</b> <b>D</b></p> <p><b>A</b> <b>As</b></p> <p><b>A</b> <b>As</b> <b>D</b></p>	<p>Consommation : Groupe électrogène 200kVa = 45,5 L/h (cf. fiche technique du groupe électrogène - annexe 5)</p> <p>PCI Gasoil = 43 800 MJ/kg Densité du Gasoil = 845 kg/m<sup>3</sup> D'où une puissance de : <math>45,5 \times 0,85 \times 44 = 1\,702 \text{ MJth}</math> <math>17202 / 3600 = 0,47 \text{ MWth}</math></p> <p>L'installation <b>n'est pas classée</b> au titre de la rubrique n°2910 des ICPE</p>

**L'installation est donc soumise à déclaration au titre des rubriques 1434 et 2522 des ICPE**



## DÉCLARATION D'UNE INSTALLATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

### **Liste des annexes :**

Annexe 1 : Plan d'Installation de la Centrale à béton

    1.1 Occupation des sols dans un rayon de 100 mètres

    1.2 Stockage, Lutte incendie et assainissement

Annexe 2 : Note de calcul relative à l'assainissement de la centrale à béton

Annexe 3 : Fiche technique de la Centrale à béton

Annexe 4 : Fiche technique du groupe électrogène

Annexe 5 : Fiche technique de la cuve à gasoil

Annexe 6 : Courrier de demande d'arrêté

Annexe 7 : Arrêtés d'autorisation de captage

Annexe 8 : RIDET de moins de 6 mois

Annexe 9 : Justificatif des pouvoirs du signataire

Annexe 10 : Autorisation de QUADRAM d'occuper le foncier



# PROVINCE SUD

## COMMUNE DE YATE

### CENTRALE EOLIENNE DE YATE LOT 2 : FONDATIONS

#### MAITRISE D'OUVRAGE



#### ENTREPRISES



#### MAITRISE D'OEUVRE

ORGANISATION AVEC  
SYSTEME DE MANAGEMENT  
CERTIFIE PAR DNV GL  
= ISO 9001 =  
= OHSAS 18001 =

## PRINCIPE D'INSTALLATION DE LA CENTRALE A BETON

DOCUMENTS DE REFERENCE	Ind.	Date	Numéro	Désignation .

 Méthodes	FORMAT : A1  PLAN N° :	Etabli par : CVY Le : 20 Mars 2019 Visa :			Vérifié par : Louis-Marie GUYADER Le : Visa :		
		N° CHANTIER	OUVRAGE	N° ou NATURE	PHASE	PLANCHE	INDICE
		4 5 5	M E T	0 1 4	E X E	1/1	A

#### MISES A JOUR ET MODIFICATIONS

Ind.	Date	Motif	Ind.	Date	Motif
0 A	07/03/19 20/03/19	DIFFUSION INITIALE AJOUT BASSIN DE DECANTATION			

**PROVINCE SUD  
COMMUNE DE YATE**

**CENTRALE EOLIENNE DE YATE**

MAITRISE D'OUVRAGE



ENTREPRISE



MAITRISE D'OEUVRE

ORGANISATION AVEC  
SYSTÈME DE MANAGEMENT  
CERTIFIÉ PAR DNV GL  
= ISO 9001 =  
= OHSAS 18001 =

**GESTION DES EAUX DE LA PLATE-FORME  
DE LA CENTRALE A BETON**

TRAVAUX	N°	Etabli par :		Vérifié par :		Approuvé par :	
		N° chantier	Ouvrage	N° ou nature	Phase	Indice	
		Fonction : Le : 21/03/19 Visa :		Fonction : Le : 24/03/19 Visa :		Fonction : Le : 21/03/19 Visa :	
	455	NDC	014	EXE	0		

**NOTE D'ORGANISATION GENERALE APPLICABLE AUX SOUS-TRAITANTS SUIVANTS**

Ss-Traitant : Sans Objet			
Date : Visa :	Date : Visa :	Date : Visa :	Date : Visa :

**MISES A JOUR ET MODIFICATIONS**

Ind.	Date	Motif	Ind.	Date	Motif
0		Création			



## GDE PLATE FORME CENTRALE A BETON

### OUVRAGES A REALISER

- Définition de la Gestion des Eaux de la plateforme centrale à béton

### DOCUMENTS DE REFERENCE

- Arrêté n°2018-499/GNC du 6 mars 2018
- Note d'organisation générale Qualité – Sécurité
- Plan des installations de chantier – 455 MET 014-EXE -Indice 0

## MODE OPERATOIRE

### 1. INTRODUCTION

#### 1.1 Objectif de la mission

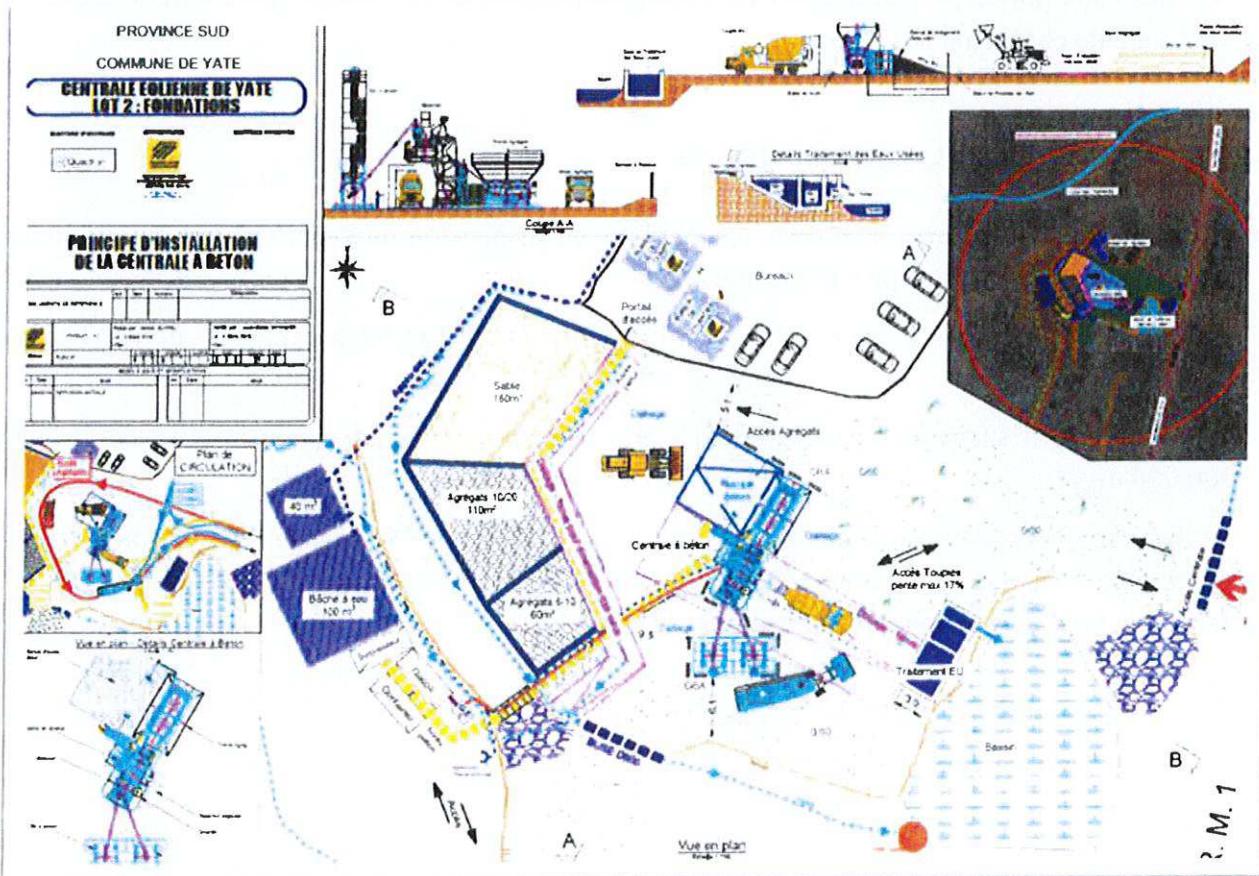
Dans le cadre des travaux du projet d'éolienne de Yaté, DUMEZ étudie la gestion des eaux de ruissellement sur la plate-forme sur laquelle sont implantée les installations provisoires de chantier et la centrale BPE.

La présente note a pour objet de présenter les hypothèses et le dimensionnement du bassin de sédimentation des eaux issues de la centrale à béton.

#### 1.2 Liste des données

L'ensemble des données qui ont été collectées et utilisées dans le cadre de la présente étude sont listées ci-après :

- Le projet des installations de chantier est indiqué sur le plan 455 MET 014-EXE -Indice 0



## 2. NATURE DES EFFLUENTS EN PROVENANCE DE LA CENTRALE

### 2.1 Effluents Journaliers réguliers

Les effluents journaliers réguliers sont constitués :

- des eaux d'égouttage des granulats,
- des eaux de lavage des bandes transporteuses,
- des écoulements des voies de circulation des abords immédiats de la centrale,
- des eaux de lavage du malaxeur en cours de journée,
- du délavage\* des retours béton,
- des rinçages des camions-toupies,
- des eaux de ressuyage des boues retirées des fosses de décantation,
- des eaux de lavage des pompes à béton,
- des eaux de lavage de fin de journée de la centrale, des camions (intérieur et extérieur).

### 2.2 Effluents épisodiques

Les effluents épisodiques sont constitués :

- des eaux pluviales souillées sur les abords immédiats de la centrale (cour à matériaux, voirie, zone de chargement, ...),

### 2.3 Caractéristiques physiques des effluents

Les effluents à sédimenter sont donc les matières en suspension provenant de la laitance du béton. Il s'agit donc de ciment type Clinker Portland

La densité du ciment est comprise entre 1 à 1,3 tonne/ m<sup>3</sup>. On retiendra la valeur de 1300 kg/m<sup>3</sup>

Les matières en suspension en provenance d'une centrale a béton sont comprise entre 5000 et 300 000 mg /L.

Le diamètre des particules de ciment est de l'ordre de 0.08 mm. La valeur retenue dans les calculs concernant le diamètre est particule sera donc de 0.05 mm (sachant que toutes les particules au-dessus de cette valeur seront décantées).

### 3. HYDROLOGIE DU BASSIN VERSANT

#### 3.1 Méthodologie

La méthode utilisée pour l'estimation des débits de pointe des bassins versants est la méthode rationnelle adaptée aux petits bassins versants (moins de 5 km<sup>2</sup>).

Cette méthode se fonde sur l'hypothèse que les débits maximaux de crue d'un bassin versant sont directement proportionnels aux intensités pluviométriques calculées sur son temps de concentration. Le coefficient de proportionnalité, ou coefficient de ruissellement (C), est rattaché à l'occupation du sol du bassin versant.

Basée sur une connaissance de la pluviométrie locale et des caractéristiques du bassin versant, l'équation s'écrit comme suit :

$$Q = \frac{1}{3,6} C \cdot i(t_c) \cdot A$$

Avec :

- C : Coefficient de ruissellement
- i (t<sub>c</sub>) : Intensité pluviométrique associée à la période de retour de l'événement pluvieux et au temps de concentration du bassin (mm/h)
- A : Superficie du bassin versant (km<sup>2</sup>)
- Q : Débit de pointe (m<sup>3</sup>/s)

#### 3.2 Intensités pluviométriques

Les données pluviométriques sont issues des courbes IDF établies par la DAVAR à partir du pluviographe de Port-Boisé TV Col.

Durées (min)	1	2	5	10	20	50	100
6	115	124,2	152,5	171,3	189,3	212,5	230
15	88	95,3	118	133	147,4	166	180
30	66	71,9	90	102	113,5	128,4	139,6
60	50	54,8	69,5	79,3	88,6	100,7	109,8
120	36,5	40,4	52,6	60,7	68,4	78,4	86
360	20	22,3	29,2	33,9	38,3	44,1	48,4
1440	9	10,3	14,3	16,9	19,5	22,8	25,3
2880	5,1	6	8,6	10,2	11,9	14,1	15,7
4320	3,7	4,3	6,3	7,6	8,9	10,5	11,8
5760	2,9	3,5	5,1	6,2	7,2	8,6	9,6
7200	2,5	3	4,4	5,4	6,3	7,5	8,3

Tableau 1 : Intensité (mm/h) – Durée – Fréquence du pluviographe de Port Boisé

Les ouvrages sont dimensionnés pour la pluie de période de retour 2 ans.

### 3.3 Temps de concentration

Les temps de concentration ( $T_c$ ), temps que met une goutte d'eau d'une averse pour parvenir à l'exutoire à partir du point du bassin pour lequel la durée du parcours est la plus longue, seront calculés par le biais de la formule de Kirpich. Cette méthode est adaptée aux bassins versants de faibles superficies. Sa formulation est la suivante ( $T_c$  en min) :

Avec :

- A : Surface du bassin versant (m<sup>2</sup>)
- L : Plus long chemin hydraulique (m)
- H : dénivelé max (m)

Lorsque les bassins versants présentent des temps de concentration < à 6 min, ceux-ci sont par défaut fixés à 6 minutes. En effet, il n'est pas approprié de vérifier le dimensionnement pour un temps de concentration inférieur à 6 min qui est le temps minimum d'enregistrement des données pluviométriques, pas de temps pour lequel on sait donc estimer convenablement l'intensité de la pluie ce qui n'est pas le cas pour un pas de temps plus petit.

Le temps de concentration dans le réseau est calculé à l'aide de la formule :

$$T_c \text{ (minutes)} = L / (60 \times V)$$

Avec L : plus long parcours hydraulique en m,  
V : Vitesse d'écoulement en m/s.

### 3.4 Coefficients de ruissellement

La note de préconisations techniques de la Province Sud (L'intégration de l'assainissement pluvial dans une démarche de développement durable) recommande d'utiliser les valeurs de coefficient de ruissellement suivantes, pour des bassins versants naturels :

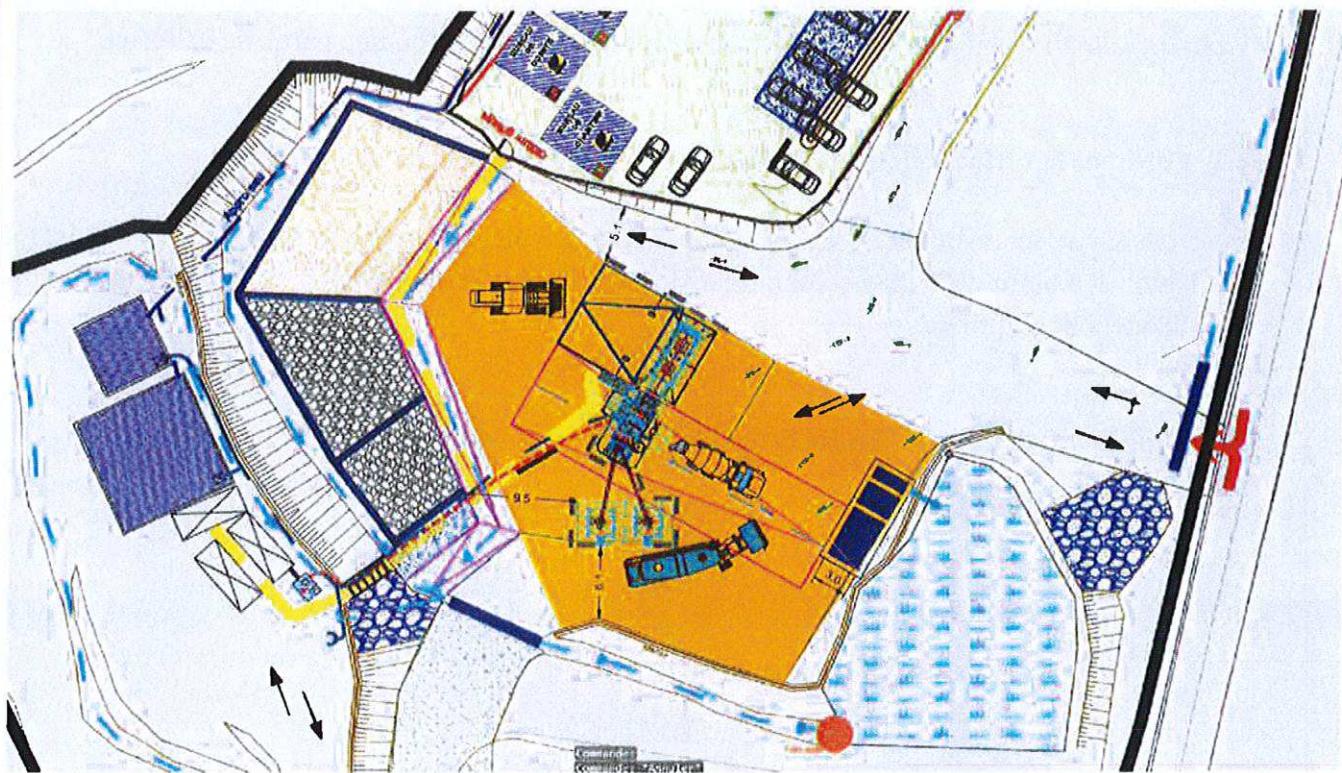
Occurrence (T)	Coefficient de ruissellement
2 ans	> 0,30
5 ans	> 0,35
10 ans	> 0,40

**Tableau 2 : Coefficients de ruissellement minimum conseillés (source : Province Sud)**

Dans notre cas, le bassin versant correspond à une partie de la zone d'installation de chantier, nous préconisons un coefficient de ruissellement de 0.45

### 3.5 Découpage en bassins versants

La figure ci-après présente le bassin versant (zone en orange).



### 3.6 Caractéristiques du bassin versant

Nom	Bv Centrale BPE
Surface (ha)	0.10
Pente hydraulique (%)	2.500
Longueur hydraulique (m)	45.00
Coefficient de ruissellement (%)	45
Région/ville	PORT BOISE
Période de retour	2 ans 0 mois
Débit d'apport (m <sup>3</sup> /s)	0.000
Facteur F (relatif à la surface)	1.0
Méthode de calcul	Rationnelle
Temps de concentration (minutes)	6
Débit unitaire corrigé (m <sup>3</sup> /s)	0.016

## 4. NATURE DE L'OUVRAGE A REALISER

### 4.1 Définition

Un bassin de sédimentation est une structure aménagée qui a pour but de retenir, provisoirement, l'eau de ruissellement chargée de particules capter par décantation une partie de celles-ci.

### 4.2 Calcul de la surface minimale du bassin de stockage d'eau et de sédimentation

Les vitesses de sédimentation ( $V_p$ ) sont généralement calculées grâce à la loi de Stoke, indiquée à l'équation 1, à partir de la masse volumique de la particule, de son diamètre et de la densité du fluide dans lequel elle se trouve.

#### Équation 1 – Calcul de la vitesse de chute verticale des particules :

$$V_p = [g \times (\rho_p - \rho_e) \times d^2]$$

$$[18 \times h]$$

Où

$V_p$  : Vitesse de chute verticale de la particule (m/s)

$g$  : Accélération de la pesanteur (9.81 m/s<sup>2</sup>)

$\rho_p$  : Masse volumique réelle de la particule (kg/m<sup>3</sup>)

$\rho_e$  : Masse volumique de l'eau (1000 kg/m<sup>3</sup>)

$d$  : Diamètre des particules à sédimerter (m)

$h$  : Viscosité dynamique de l'eau à 4°C (0.0016 Pa.s)

L'équation de Stocks est valide pour des particules sphériques ayant un diamètre se situant entre 1  $\mu\text{m}$  et 100  $\mu\text{m}$ .

Pour ralentir le ruissellement, le bassin de stockage d'eau et de sédimentation doit avoir une surface minimale en eau ( $A_s$ ) adéquate. Celle-ci est déterminée grâce à l'équation 2 et est illustrée à la figure 2.

**Équation 2 - Calcul de la surface minimale du bassin en eau :**

$$A_s = \Theta \times Q$$

$$V_p$$

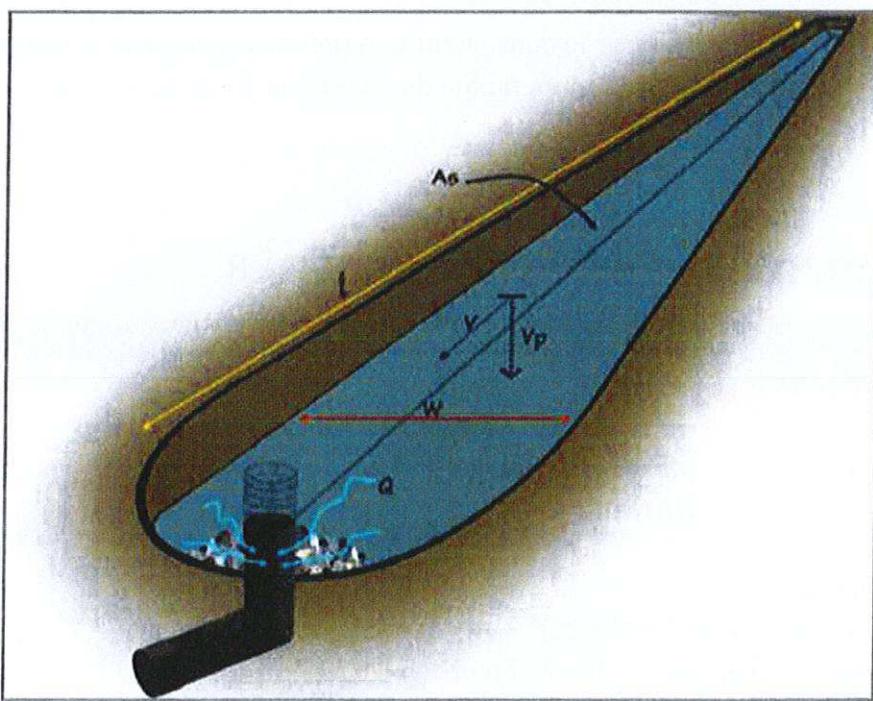
Où

$A_s$  : Surface minimale du bassin en eau (m<sup>2</sup>)

$Q$  : Débit d'évacuation (m<sup>3</sup>/s) correspondant à 5% du débit de pointe de récurrence 10 ans

$\Theta$  : Facteur d'ajustement lié aux turbulences ( $\Theta$  prend la valeur de 1, 1.2 ou 1.5 selon l'importance des turbulences dans le bassin de sédimentation)

$V_p$  : Vitesse de sédimentation (m/s)



**Figure 2**

Lors de la conception d'un bassin de stockage d'eau et de sédimentation, une forme allongée est recommandée (ratio longueur/largeur supérieure à 2) pour favoriser un écoulement de type piston dans le bassin.

La largeur de la surface de l'eau ( $W$ ) peut être calculée grâce à l'équation 3 pour un canal trapézoïdal, puis la longueur minimale du bassin ( $l$ ) par l'équation 4.

**Équation 3 - Calcul de la largeur de la surface de l'eau :**

$$W = L + 2 \times P \times z$$

**Équation 4 - Calcul de la longueur minimale du bassin :**

$$l = As / W$$

Où

W : Largeur de la surface de l'eau (m)

L : Largeur au fond du bassin (m)

P : Profondeur d'eau dans le bassin en opération (m)

z : Pentes des talus (pour 1:1.5, z = 1.5)

l : Longueur minimale du bassin (m)

As : Surface minimale du bassin en eau (m<sup>2</sup>)

La profondeur d'eau P est choisie au départ par le concepteur et représente la hauteur d'eau prévue dans le bassin avant surverse, en fonction de la topographie du champ ou du fossé existant.

## 5. DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE A REALISER

Données d'entrée		
<b>Caractéristiques des particules à sédimenter</b>		
rp =	1300 kg/m <sup>3</sup>	Massé volumique
d =	0,00005 m	Diamètre
<b>Caractéristiques du bassin</b>		
L =	3	Largeur au fond du bassin (m)
P =	0,8	Profondeur d'eau dans le bassin en opération (m)
z =	1,5	Pentes des talus ex pour 1:1.5 z=1.5

Calcul de la vitesse de chute des particules		
g =	9,81	m/s
rp =	1300	kg/m <sup>3</sup>
re =	1000	kg/m <sup>3</sup>
d =	0,00005	m
h =	0,0016	Pa.s
		masse volumique de l'eau
		Diamètre des particules à sédimenter
		Viscosité dynamique de l'eau à 4°C
Vp =	0,00025547	m/s



## GDE PLATE FORME CENTRALE A BETON

### Calcul de la Surface minimale du bassin en eau

$\Theta = 1,2$  Facteur d'ajustement lié aux turbulences 1 1,2 1,5

$V_p = 0,00025547$  m/s

$Q_p = 0,016$

$A_s = 75,1559633$  m<sup>2</sup>

### Calcul de la largeur de la surface d'eau

$L = 3$  Largeur au fond du bassin (m)

$P = 0,8$  Profondeur d'eau dans le bassin en opération (m)

$z = 1,5$  Pentes des talus ex pour 1:1.5 z=1.5

$W = 5,4$  m

### Calcul de la longueur minimale du bassin

$l = 13,92$  m

Récapitulatif géométrique minimal :

$L = 3$  m Largeur au fond du bassin

$P = 0,8$  m Profondeur d'eau dans le bassin en opération

$z = 1,5$  Pentes des talus

$W = 5,4$  m Largeur de la surface d'eau

$l = 14$  m Longueur du bassin

## 6. ENTRETIEN DE L'OUVRAGE

Les travaux de curage du bassin de décantation doivent permettre de maintenir la capacité de dépollution de ce dernier.

Si l'on considère :

- une quantité de matière en suspension (MES) de 150 g par litre, cela représente 150 kg/m<sup>3</sup>.
- un volume d'effluent journalier de 5 m<sup>3</sup> d'eau



## GDE PLATE FORME CENTRALE A BETON

On obtient : 750 kg de matière sédimentée en fond de bassin par jour  
avec une masse volumique de 1300 kg/m<sup>3</sup>, cela représente 0.6 m<sup>3</sup> par jour

Si l'on souhaite réaliser un curage toutes les 2 semaines (14 jours), le volume cumulé de matière sédimentée est alors de 0.6 m<sup>3</sup>/j x 14j = 8.4 m<sup>3</sup>.

Afin que le bassin garde toute son efficacité, il convient de l'approfondir de : 8.4 m<sup>3</sup> / 75 m<sup>2</sup> (surface en eau) = 12 cm.

## PROPOSITION COMMERCIALE



*Photo non contractuelle*

### Centrale à béton

#### CUBE WB 4/80 BELT UP MULTIS 1875/1250

## SOMMAIRE

### **A. SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

1. CONDITIONS ET DONNEES PRELIMINAIRES
2. TREMIE DE STOCKAGE DES AGREGATS
3. ALIMENTATION DU BLOC MALAXEUR
4. BLOC DE MALAXAGE
5. SILOS DE STOCKAGE
6. RAMPE ET GENIE CIVIL MOBILE
7. EQUIPEMENT ELECTRIQUE / COMMANDE
8. CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE
9. FOURNITURES ET PRESTATIONS A CHARGE CLIENT

### **B. SPECIFICATIONS COMMERCIALES**

### **C. SCHEMAS ET PHOTOS**

## A. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

### 1. CONDITIONS ET DONNEES PRELIMINAIRES

#### 1.1 Introduction :

Cette offre a été établie suivant votre demande, sur la base des données suivantes.

La définition des caractéristiques techniques et de fabrication tient compte de l'utilisation de matériaux et de composants de première qualité pour atteindre les meilleures garanties de fiabilité et de fonctionnement.

#### 1.2 Données d'alimentation électrique :

- Tension d'alimentation : 400 V
- Fréquence : 50 Hz

#### 1.3 Normes de sécurité :

- La centrale sera conçue, fabriquée et essayée dans le respect des normes de sécurité en vigueur selon les directives suivantes :
- Directive 2006/42/CE relative aux machines
- Directive 2006/95/CE relative aux matériels électriques
- Directive 87/404/CE modifiée par la 90/488/CE relative aux récipients à pression simple
- Directive 2004/108/CE relative à l'électromagnétisme
- Directive 90/384/CE relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique

#### 1.4 Documentation :

- Documentation technique, livrets d'instruction, plaques etc., en langue française.

## 2. TREMIES DE STOCKAGE DES AGREGATS

### 2.1 Trémies de stockage agrégats LOGIK CUBE WB 4/80

Piédestal avec 4 compartiments en croix – un seul côté de chargement -

• Cases avec simple casque : 4

Vérin pneumatique pour chaque casque : 1 vérin – Ø 100 mm

Format max. Agrégats : 60 mm

Capacité trémie : 54 m<sup>3</sup> (4 x 13.5 m<sup>3</sup>)

Longueur du bloc : 4 400 mm

Largeur de chargement : 3 550 mm

Trémies à structure autoportante avec bords et parois en tôle grecquée.

Déchargement au moyen de casques actionnés par vérins pneumatiques amortis et à double vitesse en phase de fermeture, ouverture casques avec réglage mécanique.

### 2.2 1 Système vibrant

Système vibrant : TS 126

Vibreur à masses excentriques : 1 vibreur de 260 W

Support et plaques vibrantes indépendantes, appareillage électrique, câbles et accessoires

### 2.3 1 Hygromètre micro-ondes MOD. PK-3 pour 1 sable

Sonde à micro-ondes avec principe de fonctionnement fondé sur la variation du champ magnétique des micro-ondes en fonction de l'humidité présente dans les agrégats.

Terminal MOD PK-3 pour la gestion des sondes à micro-ondes pour agrégats.

Instrument de visualisation et gestion des sondes humidité agrégats mod. PK-3.

Dispositif informatisé de correction de l'eau et compensation de l'agrégat à détection résistive comprenant un module software, système électronique, câbles et accessoires.

### 2.4 Bascule à agrégats

Capteurs de charge homologués CE : 4

Capacité maximale : 2 400 kg

Cuve, volume géométrique : 6 m<sup>3</sup>

Vibreur à masses excentriques : 1 vibreur de 180 W – IP 65,cl. F

### 2.5 Tapis peseur Belt-up H : 1.20 m

Tapis d'extraction : 6 700 mm x 800 mm

Rouleaux avec entraxe : 480 mm

Motoréducteur pendulaire : 7,5 kW

Tambour caoutchouté lisse : 320 x 950 x 8 mm

Rouleau fou RF 320 : 320 x 950 mm

Portée : 266 m<sup>3</sup>/h

On règle l'écoulement des agrégats depuis la cuve au moyen d'ouvertures prédéterminées et d'une vanne à guillotine.

Châssis du tapis bascule zingué à chaud.

**2.6 Electrocompresseur B 6000**

Capacité réservoir :	500 l
Volume air aspiré :	1654 l/min.
Pressostat différentiel :	n°1
Pression de fonctionnement :	9 bars max.
Vanne de sécurité :	1
Compresseur à un étage :	2 x 5,5 kW – IP 55,cl F

Installation pneumatique avec groupes pour le filtrage, le réglage et la lubrification de l'air, manomètre de contrôle et électrovannes pour commander les vérins.

### 3. ALIMENTATION DU BLOC MALAXEUR

#### 3.1 Skip mod. 1875/1250

Capacité benne :	1 900 l
Capacité maximale :	2 500 kg
Vitesse montée / descente :	0,55 / 0,55 m/s
Motoréduct. autofr. à double disque :	22 kW
Tambour enrouleur de câble :	Ø 405 x 514 mm
Double câble en acier :	Ø 13 mm
Charge de rupture mini. garantie :	15 400 kg
Longueur rail de base :	2,4 m
Poids :	1 300 kg
Sécurités mécaniques :	2
Sécurités électromécaniques :	4
Benne de forme tronco-pyramidal avec trappe de vidange à câble	
Système de levage avec tambour à double enroulement. Des dispositifs mécaniques permettent d'éviter que la benne ne tombe en cas de rupture de câble.	
Protections anti-accidents prévues dans le dispositif	

#### 4. MALAXEUR PLANETAIRE

##### 4.1 Malaxeur Planétaire à axes verticaux mod. MS 1875/1250

Capacité de remplissage :	1 875 l
Béton souple :	1 800 l
Béton vibré :	1 250 l
Motoréducteur, IP 55-cl. F :	55 kW
<b>Trappe de vidange avec goulotte :</b>	<b>1</b>
Accouplement entre moteur et réducteur :	Transmission par coupleur hydraulique
Train valseur :	2
Pâle de malaxage :	2 x 2
Pâle périphérique :	2
Axe planétaire :	2
Blindages de fond :	HB 500 Ep 12mm
Blindages latéraux :	Fe 510 Ep 12 mm
Format agrégats, max. :	60 mm
Unité hydraulique, IP 55-cl. F :	3 kW
Poids du malaxeur seul :	4 300 kg

Cuve de malaxage monolithique avec fond autoportant

Réducteur à engrenages hélicoïdaux et droits prêt à supporter de lourds régimes de travail

La transmission entre le moteur électrique et le réducteur est réalisée par un coupleur hydraulique qui protège toutes les parties mécaniques contre les surcharges (2 gâchées dans le malaxeur) et les chocs (démarrage malaxeur plein)

Collecteur avec série de gicleurs pour injection de l'eau

Ouverture de contrôle du mélange

Pompe manuelle pour vidange du malaxeur en cas d'urgence

Couvercle à grande ouverture pour l'entretien et le nettoyage à l'intérieur de la machine avec dispositif de sécurité à déplacement de clef

Installation électrique et hydraulique de bord machine.

##### 4.2 1 Dispositif de décompression

Chambre d'expansion qui filtre la quantité d'air présent dans la cuve de malaxage lorsque les agrégats et le ciment entrent à l'intérieur de celle-ci.

##### 4.3 Estacade support malaxeur pour Multis, hauteur de vidange 4 m, avec rails du skip incorporés

Estacade de support malaxeur complet avec échelle, passerelle de travail, et prédisposée pour le montage et la connexion du tableau de commande.

##### 4.4 Bascule à ciment B400

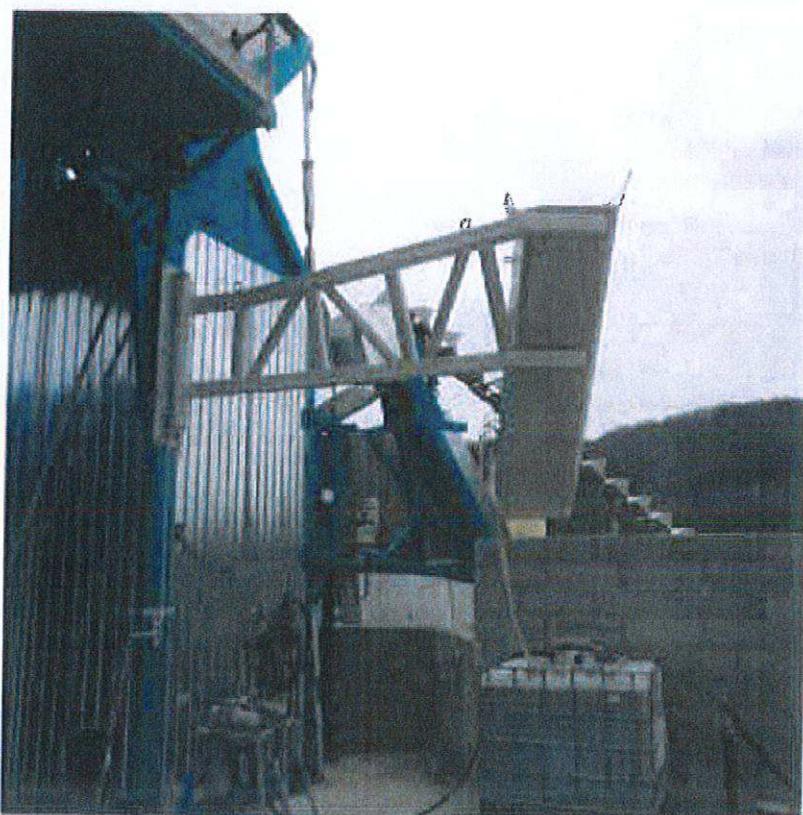
Capteur de charge homologué CE :	4 capteurs
Capacité maximale :	900 kg
Cuve, volume géométrique :	655 l
Vanne à papillon électropneumatique :	Ø 323 mm – 0.27 kW
Ecoulement ciment avec passage direct dans le malaxeur au moyen de la vanne papillon	

**4.5 Bascule à eau mod. BA400 – Vidange par gravité -**

Capteur de charge homologué CE :	3 capteurs
Débit max. :	400 kg
Cuve zinguée capacité :	400 l
Tuyau raccord utilisation :	Ø 2 "
Alimentation avec vanne pneumatique :	Ø 2 "
Estacade de support, câbles et accessoires complémentaires.	

**4.6 Goulotte pivotante sous malaxeur**

A commande manuelle



**4.7 2 Equipements à adjuvant liquide mod. ADL à impulsion avec pompe débit 13 l/min**

Electropompe à engrenages :	2 x 0,55 kW
Tuyau d'aspiration avec vanne :	Ø 2 x 3/4"
Doseur à impulsions :	2 x 50 l/min
Viscosité maximale :	300 cSt
Estacade de support, appareillage électrique, câbles, tuyaux, raccords et accessoires complémentaires.	

## 5. SILOS DE STOCKAGE DU CIMENT

### 5.1 1 Silo Ø 3 600 mm série démontable 56 t

Capacité nominale :	40 m3
Capacité max. :	56 t
Cylindre à secteurs :	Ø 3 600 mm
Bouche de vidange :	Ø 326 mm
Pieds bridés pour déchargement à :	2 000 mm
Tuyaux remplissage :	Ø 114 mm
Poids :	4 100 kg
Silo à modules comprenant un toit, cône et corps cylindrique en secteurs, vanne à papillon, vanne de sécurité mod. VCP.	

### 5.2 Accessoires permettant l'accès au sommet du silo

- **1 Echelle à crinoline**

Permettant l'accès au sommet du silo

Plateforme

Le toit du silo est équipé d'un garde-corps assurant la sécurité

### 5.3 1 lot d'accessoires pour silo

- **1 Indicateur de niveau mini de ciment**

Système de contrôle électromécanique avec signal lumineux comprenant une sonde à palette, une lampe témoin, appareillage électrique, supports, câbles et accessoires.

- **1 Dispositif de fluidification du ciment**

Système de fluidification à air comprimé avec gicleurs à action alternée, composé d'une électrovanne à trois voies, déviateur automatique, régulateur de flux unidirectionnel, deux gicleurs, raccords, tuyaux flexibles, câbles et accessoires complémentaires.

- **1 Raccord tuyau de chargement**

- **1 Vis à ciment 10 x 219 - 2BS**

Longueur : 10.00 m

Diamètre : 219 mm

Motoréducteur, IP 55-cl. F: 11 kW

Portée nominale : 60 t/h

Vis à ciment avec spirale équilibrée, bouches de chargement et de vidange inclinées, trappes d'inspection et accessoires complémentaires.

- **1 Filtre à ciment mod. FRCV 22-s**

Surface filtrante :

22 m<sup>2</sup>

Diamètre extérieur :

Ø 800 mm

Cartouches en polyester :

14 cartouches

Débit air nominal :

1 560 m<sup>3</sup>/h

Vibreur IP 65 cl.F :

200 W

Résidu sec à l'air filtré :

4 mg/Nm<sup>3</sup>

Unité de filtrage positionnée sur le silo avec nettoyage des éléments filtrants par vibreur, appareillage électrique, câbles et accessoires complémentaires.

## 6. GENIE CIVIL MOBILE ET RAMPE MOBILE

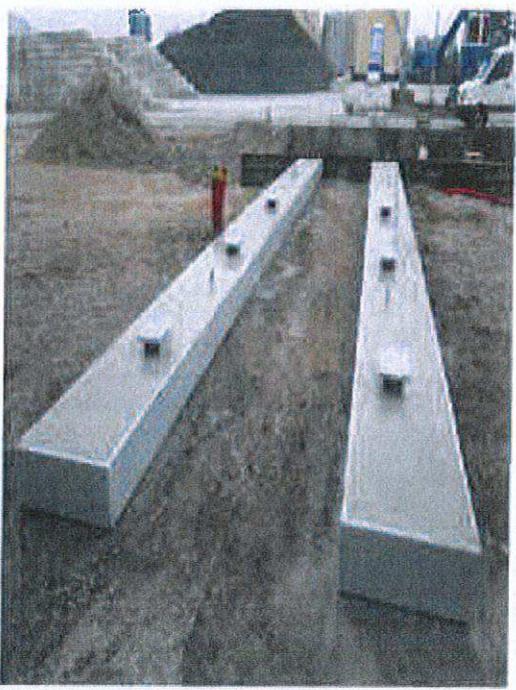
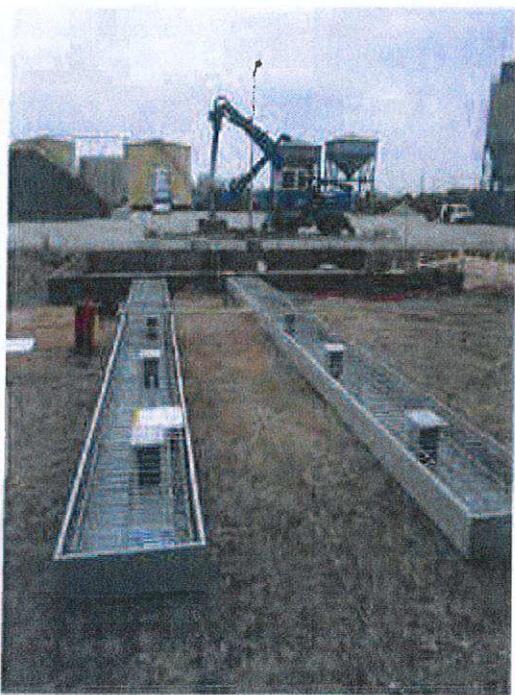
### 6.1 RAMPE MOBILE POUR CUBE B

Kit rampe de chargement en acier galvanisé à chaud pour intégrer sur le groupe de stockage agrégats ORU LOGIK CUBE B version BELT-UP et sans bords rehaussés.



## 6.2 SKID POUR CUBE WB 4-82 MULTIS ET SILO

Série de caissons monolithiques 3 mm de fer (peints seulement à l'extérieur) contenant des cages et les pieds de montage avec armature en tige métallique déjà soudée à l'intérieur des caisses



Génie civil mobile pour Multis 1500-1000  
(photos non contractuelles)

*Immédiatement après la première installation du système, les caissons doivent être remplis de béton par le client.*

## 7. EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET COMMANDE

---

### 7.1 Installation des câbles

Conducteurs électriques N05-VK e N07-VK; câbles électriques H07-RNF; conducteurs de mise à la terre N07-VK et/ou tresse en cuivre; gaine et/ou caniveau de protection en acier **zingué à chaud** et accessoires pour le pré câblage de tous les usages.

### 7.2 Cabine monobloc 2200x1800x2400 mm

Cabine monobloc avec système à charnières sur châssis du groupe de malaxage

Articulée sur le châssis du groupe de malaxage Multis

Introduite dans la centrale réalisée à partir de panneaux sandwich à double tôle pré-vernie et polyuréthane expansé haute densité; les menuiseries en aluminium sont constituées d'une porte à un battant mi-vitré, d'une fenêtre;

L'installation électrique se compose, d'un point de lumière à plafonnier à 100 W, d'une prise à 15 A et d'un boîtier de dérivation.

### 7.3 Pupitre de commande avec armoire de puissance installé dans la cabine de commande

Armoire électrique, protection IP 54

Interrupteur général, et inter verrouillages pour la séquence exacte des opérations, dispositifs de protection moteurs en cas de surcharges et absence de phase.

Contacteurs, boutons, voltmètre et afficheurs de poids

### 7.4 Automatisme HPS-2100V

La configuration de base du hardware prévoit :

- un PC'
- VGA 2MB vidéo board, 2 ports séries, 1 port parallèle
- Ecran couleurs 19" avec souris et tapis
- Clavier à membrane anti-poussière
- Siemens Simatic S7-300 PLC CPU
- Système d'exploitation Windows

### 7.5 1 Imprimante Laser A4

### 7.6 1 Afficheur wattmétrique

## 8. GROUPE ELECTROGENE

### 8.1 1 Groupe électrogène SILENTSTAR 200T VO QPE

Version +11

Groupe électrogène diesel 1500tr/mn 3 phase 50hz  
400/230v 200kva 160kw sur châssis réservoir 450l

Avec jauge de niveau. Moteur volvo tad753ge

Stage 3a et alternateur avr

Coffret de commande manuelle / auto

Connexion 4 pôles sur disjoncteur avec

Protection thermomagnétique

Démarrage arrêt électrique, arrêt d'urgence

Compteur horaire,

Voltmètre, ampèremètre, fréquencemètre,

Securites pression d'huile, température moteur,

Charge batterie et commande a distance.

Maintien en température du moteur 230v

Capotage insonorise

Garantie : 1an à partir date de facture d'achat

client ou 15 mois date de facture Worms



## **9. CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE**

### **9.1 Normes CE**

Nous désirons souligner que les normes de la CE concernant la sécurité exigent que certaines zones dangereuses, dans les parages des appareillages soient clôturées. Il faut donc que ces zones soient délimitées par des balustrades/barrières (aux frais du client). Ces protections de sécurité seront indiquées dans les plans de génie civil et devront être exécutées avant la mise en marche de la centrale.

### **9.2 Caractéristiques générales**

Les instruments de pesage sont homologués selon les dispositions de « l'Ufficio Metrico Centrale » de ROME. Les essais de mise en œuvre ou les vérifications périodiques sont à la charge du client.

### **9.3 Installation des câbles à bord de la machine**

Conducteurs de type N05-VK et N07-VK, câbles de puissance de type H07-RNF, conducteurs de terre de type N07-VK et/ou en cuivre ; conduite en acier zingué à chaud et/ou gaines et accessoires.

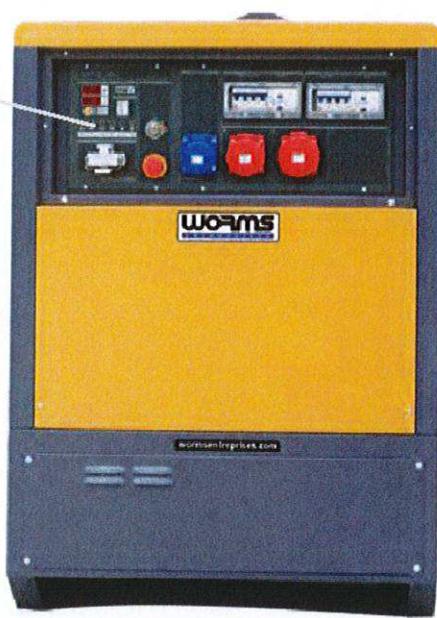
### **9.4 Peinture**

Première couche et peinture IMER comprises (sont exclues les pièces zinguées à chaud). La structure en acier est protégée contre les agents atmosphériques grâce au traitement suivant :

- lavage aux phosphates
- Une couche d'antirouille : 40 microns épaisseur minimum
- Une couche de peinture IMER : 40 microns épaisseur minimum

Tous les écrous et les boulons sont zingués.





MOTEUR  
STAGE 3A

INSONORISÉ

DIESEL

AVR

tableau type QMC

**LTP**

Puissance secours disponible à 100% sur une durée limitée à 500 h/an dont 300 h maximum en continu (pas de surcharge autorisée).

**PRP**

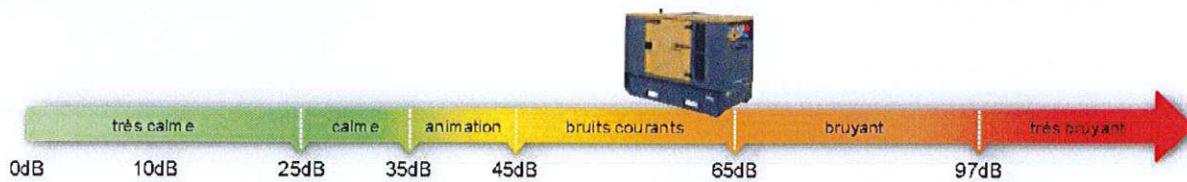
Puissance standard disponible à 100% charge moyenne inférieure ou égale à 80% sans limitation de durée, surcharge de 10% autorisée pendant 1 h toutes les 12 h.

**COP**

Puissance continue qu'un groupe électrogène est capable de fournir en service électrique continu pendant un nombre illimité d'heures par an.

Grand choix de puissance  
adapté à vos besoins

400 V



		SILENTSTAR 80 T PK	SILENTSTAR 100 T PK	SILENTSTAR 130 T VO	SILENTSTAR 150 T VO	SILENTSTAR 182 T VO	SILENTSTAR 200 T VO
Régime moteur	tr/min	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Fréquence	Hz	50	50	50	50	50	50
Puissance PRP	kVA	80	100	130	150	182	200
Puissance PRP $\cos\phi = 0,8$	kW	64	80	104	120	145,6	160
LTP Puissance disponible (durée limitée)	kVA	88	110	144	165	200	220
LTP Puissance disponible (durée limitée) $\cos\phi = 0,8$	kW	70	88	115,2	132	160	176
Tension standard	V	400/230	400/230	400/230	400/230	400/230	400/230
Ampérage $\cos\phi = 0,8$	A	116	145	187,9	216,8	263	289
Puissance acoustique	LwA	91	91	92	92	93	93
Pression acoustique à 7 m	dB(A)	66	66	67	67	68	68
Pression acoustique à 1 m	dB(A)	75	75	76	76	77	77
Type de carburant		Diesel	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel	Diesel
Capacité du réservoir	L	250	250	450	450	450	450
Autonomie à 3/4 de la charge	h	15,8	12,6	19,1	16,1	13,8	12,7
Consommation à 4/4 de la charge	l/h	20,1	24,5	31	34,2	41,2	45,5
Consommation à 3/4 de la charge	l/h	15,8	19,8	23,5	28	32,6	35,5
Consommation à 1/2 de la charge	l/h	11,3	13,2	18,5	20	23	25,1
Capacité batterie	Ah	1 x 120	1 x 120	2 x 100	2 x 100	2 x 120	2 x 120
Tension (courant continu)	V	12	12	24	24	24	24
Ø tube sortie d'échappement	mm	80	80	100	100	100	100
Dimensions (L x l x h)	cm	260 x 110 x 168	260 x 110 x 168	360 x 130 x 205			
Poids	kg	1370	1600	2060	2500	2680	2630
Marque du moteur		PERKINS	PERKINS	VOLVO	VOLVO	VOLVO	VOLVO
Émissions du moteur		Stage 3A	Stage 3A	Stage 3A	Stage 3A	Stage 3A	Stage 3A
Modèle du moteur		1104D-E44TAG1	1104D-E44TAG2	TAD 750 GE	TAD 751 GE	TAD 752 GE	TAD 753 GE
Régime moteur	tr/min	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Puissance nominale du moteur	ch	98,5	123,3	156,2	180,8	237	261,6
Puissance maxi du moteur	kW	71,9	90	114	132	173	191
Aspiration		turbo	turbo	turbo	turbo	turbo	turbo



**PRÉSIDENCE**  
**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**N° 56-2018/ARR/DDR**

**du : 09 JAN 2018**

AMPLIATIONS	
Commissaire délégué	1
Mairie de Yaté	1
DDR/SSELCE	1
DDR/SATEG	
DDR/SAA	
<b>DDR/SEDEL</b> <b>X</b>	
DENV/SICIED	1
DAVAR	1
Intéressée	1

**ARRÊTÉ**  
**autorisant le captage temporaire d'une partie des eaux de la rivière Trapwari  
dans la commune de Yaté par la société DUMEZ GTM CALEDONIE**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 105 du 9 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 238/CP du 18 novembre 1997 relative aux délégations de compétence en matière de gestion des cours d'eau ;

Vu les avis formulés lors de la consultation administrative qui s'est tenue du 10 octobre au 29 décembre 2017 ;

Vu le contrat de mise en œuvre des prescriptions techniques conclu entre la société DUMEZ GTM CALEDONIE et la direction du développement rural, annexé au présent arrêté ;

Vu le rapport n° 31036-2017/4-ACTR du 4 janvier 2018 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Objet et durée de l'autorisation**

La province Sud autorise, aux conditions du présent arrêté, le captage temporaire d'une partie des eaux de la rivière Trapwari dans la commune de Yaté, par la société DUMEZ GTM CALEDONIE. Cette autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité, jusqu'au 15 septembre 2018 à compter de la date de notification du présent arrêté.

Elle peut être suspendue à tout moment et notamment en période d'étiage sévère du cours d'eau concerné.

Le prélèvement autorisé est limité à un débit maximal de 60 m<sup>3</sup>/jour, soit 20 m<sup>3</sup>/heure (sur la base d'une moyenne de 3 heures de prélèvement par jour).

Conformément à la demande de la société DUMEZ GTM CALEDONIE, l'eau prélevée permet l'arrosage de pistes et le lavage d'engins dans le cadre des travaux de réalisation d'une centrale éolienne sur le secteur d'Unia.

**ARTICLE 2 : Localisation du captage**

Dans le système référentiel RGNC, le captage est situé aux coordonnées X = 496 521 m et Y = 231 059 m.

### **ARTICLE 3 : Conditions générales**

En contrepartie de l'autorisation accordée, la société DUMEZ GTM CALEDONIE s'engage à :

- se conformer à tous les règlements relatifs à la préservation de la ressource en eau ;
- maintenir en l'état le lit du cours d'eau et ses berges à proximité des ouvrages de prélèvement, et notamment, après achèvement des travaux à enlever les dépôts de toute nature et à réparer les éventuelles atteintes causées au cours d'eau, en se conformant aux instructions qui lui sont données par les services compétents en matière de gestion de la ressource en eau ;
- laisser libre accès à l'ouvrage et à l'eau aux agents des services compétents en matière de gestion de la ressource en eau, afin de procéder à tout contrôle nécessaire et notamment lorsque l'exigent les besoins en matière de sécurité publique, de salubrité publique ou de préservation de la ressource en eau ;
- mettre en œuvre le contrat de prescriptions techniques conclu avec la direction du développement rural de la province Sud, annexé au présent arrêté.

Les services compétents en matière de gestion de la ressource en eau pourront prendre toutes les mesures nécessaires pour faire disparaître aux frais du titulaire, tout dommage provenant de son fait ou pour prévenir ces dommages dans l'intérêt de la sécurité publique, de la salubrité publique ou de la préservation de la ressource en eau.

### **ARTICLE 4 : Modification ou arrêt d'exploitation**

Toute augmentation du débit autorisé de prélèvement d'eau ou modification des conditions de son utilisation fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement.

En cas d'accident ou d'arrêt définitif du prélèvement d'eau (abandon, cession du terrain, ressource épuisée, etc...) le titulaire en informe par écrit les services compétents en matière de gestion de la ressource en eau.

A l'expiration de la présente autorisation ainsi que dans tous les cas où elle viendrait à être retirée, le titulaire prend contact avec la province Sud (direction du développement rural) afin d'organiser une visite du site dans le but de préciser les conditions de remise en état des lieux.

### **ARTICLE 5 : Renouvellement de l'autorisation**

Pour obtenir le renouvellement de la présente autorisation, le titulaire doit en faire la demande au moins deux mois avant sa date d'expiration.

### **ARTICLE 6 : Transmission**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressée.

Le Directeur Adjoint du Développement Rural



Laurent DESVALS

PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

N° 361-2019/ARR/DDR

du : 30 JAN. 2019

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Mairie de Yaté	1
DDR/SSELCE	1
DDR/SEDEL	1
DENV/SICIED	1
DAVAR	1
Intéressée	1

ARRÊTÉ

prorogeant l'arrêté n° 56-2018/ARR/DDR du 9 janvier 2018 autorisant le captage temporaire  
d'une partie des eaux de la rivière Trapwari dans la commune de Yaté  
par la société DUMEZ GTM CALEDONIE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 105 du 9 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 238/CP du 18 novembre 1997 relative aux délégations de compétence en matière de gestion des cours d'eau ;

Vu l'arrêté n° 56-2018/ARR/DDR du 9 janvier 2018 autorisant le captage temporaire d'une partie des eaux de la rivière Trapwari dans la commune de Yaté par la société DUMEZ GTM CALEDONIE ;

Vu la demande de prolongation de validité présentée par la société DUMEZ GTM CALEDONIE en date du 7 janvier 2019 ;

Vu le rapport n° 31036-2017/8-ACTR du 23 janvier 2019,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté n° 56-2018/ARR/DDR du 9 janvier 2018 est prorogé jusqu'au **15 septembre 2019**.  
Les prescriptions de l'arrêté précité demeurent inchangées.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressée.



Le Directeur du Développement Rural

Laurent DESVALS